

CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

KATA Cadets/Juniors & Seniors

COMBAT Juniors & Seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours. Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

NATIONALITE

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Epreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Epreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets/juniors.

Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Épreuve combat :

- Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

Épreuves kata :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 combattent à chaque tour
- L'équipe est exclusivement masculine ou exclusivement féminine.

Pour la finale et les places de 3ème, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI. Les équipes de la catégorie des vétérans ne présentent pas de BUNKAI.

Les modalités et le déroulement des compétitions par équipes, concernant la présentation des katas, sont identiques aux compétitions individuelles (Référence à l'article 20 du chapitre IX).

QUALIFICATIONS

Les 8 premières équipes du championnat régional sont qualifiées au championnat de France KATA et COMBAT.